

Postulat Alessandra Silauri et consorts - Quelle stratégie pour sauvegarder les murs en pierres sèches et le vignoble en terrasses vaudois

Développement - texte déposé

Dans le canton, différentes régions cultivent des vignobles en terrasses. Ils ne sont pas seulement situés en Lavaux. Ces vignobles façonnent des paysages chers au cœur des Vaudois et constituent aussi un apport important d'un point de vue touristique, culturel et écologique. Par ailleurs, la viticulture reste un secteur d'activité économique important pour le canton et les vignobles en terrasses contribuent à la notoriété des terroirs vaudois qui profite également à l'ensemble du secteur.

Or, force est de constater que les murs en pierres sèches disparaissent progressivement au fil des années ou à la suite de travaux de remaniements fonciers. Les travaux d'entretien de ces murs nécessitent d'investir un nombre d'heures conséquent et entrent de plus en plus souvent en conflit avec d'autres tâches prioritaires des vigneron, comme celle, par exemple, de se consacrer à la vente de leur vin. De plus, la nécessité de réduire les coûts d'exploitation pour pouvoir maintenir des prix de vente concurrentiels impose parfois de limiter le personnel employé à l'entretien de ces murs. L'entretien, voire la réfection des murs en pierres sèches constitue un facteur non négligeable des frais de production globaux de ce type de vignoble. Il est admis que les coûts de production sur ces vignes peuvent être en moyenne 35% plus élevés. Selon l'évolution de la situation économique et le marché du vin, le risque est réel que l'exploitation de ces vignes en terrasses ne soit plus garantie à moyen terme, alors que ces terrasses sont bien exposées et produisent des vins de qualité.

C'est pourquoi, à l'instar de la stratégie mise en place par le canton du Valais pour sauvegarder les murs en pierres sèches et le vignoble en terrasses, ce postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier les mesures qui pourraient faire partie d'une telle stratégie et permettraient de maintenir à long terme ce type de viticulture et de favoriser l'entretien et la réfection des murs en pierres sèches.

Ces mesures devraient être avant tout de nature incitative et revêtir des formes diverses (information, cours de formation, subvention, réseau d'échanges intercantonal ou international, etc.). Les mesures devraient s'adresser à l'ensemble des acteurs concernés, vigneron, consommateurs et communes, et pourraient s'appuyer sur la loi sur l'agriculture, fédérale et cantonale, mais aussi sur d'autres lois cantonales pertinentes (aménagement du territoire ou protection de la nature et du paysage).

Demande le renvoi en commission.

Lutry, le 7 juin 2012.

*(Signé) Alessandra Silauri
et 23 cosignataires*

Développement en plénum

Mme Alessandra Silauri : — J'ai le plaisir de développer ce postulat intitulé « Quelle stratégie pour sauvegarder les murs en pierres sèches et le vignoble en terrasses vaudois », postulat qui est muni de vingt signatures de membres des différents partis politiques et pour

lequel je demande le renvoi en commission. Mon postulat part du constat suivant : le secteur vitivinicole vaudois subit une concurrence croissante et une forte pression sur le prix de ses vins. Actuellement, les viticulteurs n'ont plus suffisamment de ressources — financières ou en main d'œuvre — pour subvenir aux coûts du maintien des murs en pierres sèches typiques des vignobles en terrasses. On observe donc une diminution croissante de ces murs, pas seulement en Lavaux — je tiens à le rappeler — mais aussi dans d'autres régions comme le Chablais par exemple. On constate également que la reconstitution des murs en pierres sèches est encore plus rare, voire quasiment inexistante. Or, vous le constatez tous, les vignobles en terrasses participent et construisent l'image et la notoriété de l'ensemble du vignoble vaudois. Les images de vignes en terrasses sont utilisées partout, non seulement pour la promotion des vins, mais également pour la promotion touristique du Pays de Vaud en Suisse et à l'étranger.

Face à ce constat, le postulat demande au Conseil d'Etat d'examiner quels sont les freins majeurs au maintien, voire à la reconstitution, des murs en pierres sèches et des vignobles en terrasses ; quelles sont les mesures existantes, celles qui font défaut et qui pourraient être intégrées dans une stratégie cantonale pour garantir le maintien à long terme du vignoble en terrasses.

Je suis persuadée que les questions posées par ce postulat contribueront aussi à consolider la stratégie de qualité des vins vaudois qui a été initiée par le chef du Département de l'économie, stratégie qui a pour but de garantir un avenir meilleur pour ce secteur très important de l'économie vaudoise.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.